

sur Aubenas confirme le rôle de notre pôle mère enfant sur le territoire. Il doit être un élément fondamental dans l'élaboration du projet médical de territoire, fort et non concurrentiel, qui permettrait de répondre avec efficience à l'offre de soins nécessaire à la population de nos bassins de vie. Le projet médical partagé entre Privas et Aubenas permettrait dans un périmètre acceptable, de développer la chirurgie ambulatoire et l'Hospitalisation à Domicile. Cela donnerait tout son sens au GHT et permettrait de doter le département de l'Ardèche d'un établissement support.

La mutualisation d'activités, imposée par la Loi et assurée par l'établissement support, aura un impact financier non négligeable. Nous sommes persuadés que la mise en place d'un GHT Aubenas Privas permettrait de limiter considérablement ces coûts financiers notamment dans le cadre de la gestion commune d'un système d'information hospitalier convergent. Maintenir un GHT sud Ardèche répondrait à une logique d'un véritable territoire à même de servir d'établissement support au tissu local, de réaliser de véritables économies tout en affirmant une réponse de proximité. Ainsi constitué il nous permettrait de consolider les conventions que nous avons su passer notamment avec le CH de Valence dans le cadre des urgences spécialisées (Coronarographie, Neurologie). Au-delà de l'offre de soins ce GHT permettrait de continuer à soutenir l'économie locale dont a besoin notre département.

Le périmètre des GHT doit rester dans une distance acceptable et sa taille permettre des synergies par la mutualisation. Nous considérons que le rattachement à un établissement support doit aussi se justifier par un écart significatif en termes de dimension ce qui n'est pas le cas avec Montélimar. Par conséquent un GHT avec l'hôpital de Montélimar comme établissement support serait pour nous un non-sens. Ce découpage sanitaire, qui s'étendrait de Coucouron à Buis-les-Baronnies, placerait une partie de la population ardéchoise à plus de 2 heures de l'établissement support et ne respecterait pas les flux de patients actuels. Nous sommes convaincus que dans cette hypothèse le taux de fuite de notre bassin s'accroîtrait vers les établissements limitrophes et créerait un véritable désert sanitaire en Ardèche Méridionale.

En résumé nous considérons que le découpage pressenti avec la Drôme sud ne repose sur aucune logique, ni géographique, ni historique. Par ailleurs nous avons pu voir que des projets de GHT sur la Région prenaient davantage en compte le critère géographique que celui de Drôme-Ardèche. Le recours à Montélimar est quasi inexistant sauf pour la radiothérapie. La communauté médicale ne comprend pas cette orientation alors que leurs partenaires et leurs correspondants se trouvent ailleurs. Les patients qui ne viennent pas au CHARME ou à la Clinique du Vivarais s'adressent à des structures de type CHU aussi bien sur ceux de Lyon, Saint Etienne que ceux de Nîmes et Montpellier. Le maintien du GHT tel que proposé par la tutelle serait voué à l'échec par un manque de confiance et de cohérence et interprété comme une volonté à moyen terme de réduire les CH d'Aubenas et de Privas à un rôle mineur et d'appoint, ce que nous ne sommes pas prêts d'accepter.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche. Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, à l'expression de nos salutations distinguées.

LAGARDE Serge

Secrétaire F.O.

SAUNIER Régis

Secrétaire CGT

Copie à : Madame PALLIES MARECHAL C.